



LA DÉMARCHE

Les ateliers Bourdeau proposent des cours d'arts plastiques pour les enfants de 5 à 15 ans en lien avec la programmation de la Maison des arts et de plusieurs événements culturels de la ville d'Antony. L'objectif des ateliers est d'initier le public à une démarche artistique à travers sa propre créativité. Pour cela, différentes techniques sont abordées : dessin, peinture, modelage, gravure, photographie. La visite des expositions permet de développer le sens de l'observation, le sens critique et la réflexion face aux œuvres. Les professeurs sont également à l'écoute des envies des participants. Tout au long des expositions, d'autres actions de sensibilisation à l'art ont lieu à la Maison des arts avec des conférences, des visites guidées, des concerts.

LES HORAIRES

- 5/7 ANS**
MERCREDI : 10h30 à 12h
 14h à 15h30
 16h à 17h30
VENDREDI : 16h45 à 18h15
- 8/12 ANS**
MERCREDI : 10h30 à 12h
 14h à 15h30
 16h à 17h30
JEUDI : 16h30 à 18h
 18h15 à 19h45
- 11/15 ANS**
MERCREDI : 18h à 19h30
VENDREDI : 18h30 à 20h



LES ATELIERS BOURDEAU

ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

2019/2020

DIRECTION DE LA CULTURE
 DE LA VILLE D'ANTONY
 Place de l'Hôtel-de-Ville
 92160 Antony
 01 40 96 72 82
 culture@ville-antony.fr

Direction communication / info com 5/2019

FICHE D'INSCRIPTION

(une par personne)
 Ce bulletin peut être envoyé dès le 19 juin.
 (réponses traitées par ordre d'arrivée)

N'oubliez pas de remplir le verso

Nom de l'enfant :
 Prénom :
 Sexe : Date de naissance : Classe :
 Nom du responsable légal :
 Adresse :

 Tél. dom. : Tél. pro. :
 Tél. mob. :
 E-mail :

◆ RÉINSCRIPTION ◆ INSCRIPTION

HORAIRE SOUHAITÉ

- ◆ Mercredi (5 -7 ans) : 10h30 ◆ Mercredi (11-15 ans) : 18h
- ◆ Mercredi (5 -7 ans) : 14h ◆ Jeudi (8-12 ans) : 16h30
- ◆ Mercredi (5 -7 ans) : 16h ◆ Jeudi (8-12 ans) : 18h15
- ◆ Mercredi (8-12 ans) : 10h30 ◆ Vendredi (5 -7 ans) : 16h45
- ◆ Mercredi (8-12 ans) : 14h ◆ Vendredi (11-15 ans) : 18h30
- ◆ Mercredi (8-12 ans) : 16h

Retour de la fiche remplie au service culturel
 Hôtel de ville, BP 60086, 92161 Antony cedex
 01 40 96 72 82 / culture@ville-antony.fr
 Antony, le / /

J'accepte les conditions générales d'inscription :
 Signature



ATELIERS BOURDEAU

AUTORISATION PARENTALE



Je, soussigné(e) Madame, Monsieur :

responsable de l'enfant (nom-prénom) :

né(e) le :

autorise la Direction de la culture de la ville d'Antony, à faire donner tous les soins d'urgence à mon enfant, y compris l'anesthésie et l'intervention chirurgicale, ainsi qu'à le faire transporter à la clinique ou à l'hôpital le plus proche du lieu de l'accident.

OUI NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul du pavillon Bourdeau

OUI NON

Lu et approuvé, Antony, le / /

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les ateliers Bourdeau dépendent de la Direction de la culture de la Ville d'Antony.

Les activités se déroulent au pavillon Bourdeau, 20 rue Velpeau.

● Inscriptions

Participer aux activités n'est possible que si le dossier d'inscription est complet et la cotisation en règle.

Pièces à fournir pour valider l'inscription ou la réinscription : le bulletin d'inscription et l'autorisation parentale dûment remplis, la photocopie de la carte d'identité de l'enfant et le chèque libellé à l'ordre de « Mairie d'Antony-Régie service culturel ».

En cas d'inscription non-retenue, le chèque vous sera retourné.

L'usager ne peut changer son horaire ou son jour de cours sans l'accord préalable d'un responsable.

Les bulletins peuvent nous être retournés dès le 19 juin. Les réinscriptions seront traitées du 15 au 19 juillet puis les inscriptions du 22 au 26 juillet (par ordre d'arrivée).

● Absences

Afin de ne pas bloquer une place inutilement, quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

Le cours étant nominatif, seule la personne inscrite peut se présenter aux cours.

● Tarifs

Les tarifs des ateliers Bourdeau sont fixés par le Conseil municipal et sont forfaitaires pour l'année 2019/2020.

Les tarifs tiennent compte notamment des vacances scolaires, des jours fériés et des fermetures pour problèmes techniques ou intempéries des équipements. Nous assurons ainsi un minimum de 27 séances annuelles.

Les chèques seront encaissés à la reprise officielle des cours.

Autres modes de paiement valables : espèces et coupons Pass Hauts-de-Seine (nous prévenir au préalable).

● Remboursement

Les activités ne sont pas remboursables sauf sur présentation d'un document officiel ou médical dans les 48 heures consécutives à l'arrêt définitif de l'activité pour raison médicale, pour un déménagement ou perte d'emploi et sur présentation de justificatifs (certificat

médical, attestation de l'employeur ou nouveau bail). Aucun remboursement partiel ne pourra être envisagé (arrêt momentané de l'activité).

Nous pouvons être amenés à annuler une activité notamment si elle ne réunit pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, nous procédons à un remboursement des sommes perçues, libérant ainsi les ateliers Bourdeau de tout engagement.

● Ouverture des ateliers

Du mercredi 18 septembre 2019 au vendredi 12 juin 2020 sauf jours fériés et vacances scolaires :

Toussaint - Du lundi 21 octobre au dimanche 3 novembre 2019

Noël - Du lundi 23 décembre 2019 au dimanche 5 janvier 2020

Hiver - Du lundi 10 février au dimanche 23 février 2020

Printemps - Du lundi 6 avril au dimanche 19 avril 2020

● Accompagnement des mineurs

Les enfants non autorisés à rentrer seuls chez eux à la fin des cours, doivent être obligatoirement pris en charge par leurs parents (ou un adulte responsable) en fin de cours.

● Droit à l'image

L'inscription aux Ateliers Bourdeau implique un consentement tacite sur toute prise de vue de groupes d'enfants sur le lieu d'activité ou lors des événements organisés par les Ateliers ainsi que leur publication sur les supports de communication (brochure, affiche, site Internet) édités par la ville d'Antony.

Sur simple demande écrite auprès des ateliers Bourdeau, les représentants légaux peuvent demander à ce que l'image de son (ses) enfant(s) ne soit pas utilisée.

● Autre

Dans le souci d'une pédagogie attentive et respectueuse du rythme de chaque enfant, les ateliers ne pourront accueillir que 8 enfants maximum par séance.

Pour les nouveaux inscrits, le premier cours est proposé à titre d'essai. À l'issue de cette séance, toute interruption doit être signalée immédiatement.

Le matériel de travail est fourni par la Ville d'Antony.

Il est conseillé aux participants d'apporter une blouse ou une vieille chemise.

L'équipe des ateliers Bourdeau décline toute responsabilité en cas de perte ou vol de tout objet de valeur dans ses locaux.

TARIFS

Inscription pour une année par personne (sauf vacances scolaires) : 160 €

À partir du 2^e enfant d'une même famille : 110 €

PRATIQUE

● Début des cours le mercredi 18 septembre 2019

● Quatre absences répétées, non justifiées, entraîneront l'annulation immédiate de l'inscription. La place vacante sera proposée aux inscrits de la liste d'attente.

● Lieu des cours : Pavillon Bourdeau
20, rue Velpeau / 01 40 96 31 71

● Pour tout renseignement
Direction de la culture de la ville d'Antony
01 40 96 72 82
culture@ville-antony.fr

